ABOUDJERRA SOLTANI CHARGE LE GOUVERNEMENT :

«Les réformes ont échoué»

Dans son discours à l'ouverture du conseil consultatif national, hier à Boumerdès, le chef du MSP, Aboudjerra Soltani, s'est attardé sur la situation politique, économique et social du pays.

A l'occasion, il n'a pas été tendre envers le gouvernement, au sein duquel siègent les militants de son parti.

«C'est de l'autocritique», rétorqua-t-il à l'observation faite au sujet de la sévérité de son intervention. Mais bien souvent, la ligne rouge entre critique et attaque a été franchie.

Relevant amèrement l'absence de résultats tangibles découlant des réformes engagées dans plusieurs domaines, il assènera : «Le contrôle de tout mouvement des réformes au scanner est une chose positive.

Cependant, ce contrôle perd de sa force si celui qui manipule le scanner est corrompu ou impliqué dans ce qu'il voit défiler devant ses yeux.»

Et d'enfoncer le clou : «A quoi servent les réformes si les mesures de leur protection sont viciées ?» Selon lui, les bienfaits des réformes se feront attendre si les privilèges, les exceptions, les discriminations entre citoyens, les interventions opaques, les décisions sous le label d'urgence et le fait du prince ne sont pas éradiqués.

Sur le fonctionnement des rouages économiques dans notre pays, l'orateur s'attaquera aux industriels et aux sociétés de distribution qui, pense-t-il, gagnent des sommes faramineuses qu'ils transfèrent en l'état. «Ils exploitent les vides juridiques que le gouvernement s'empressent de combler.

C'est le jeu du chat et la souris entre les deux parties», dira-t-il.

Sur un autre chapitre, il s'est dit satisfait de l'adoption du changement de week-end qui, selon lui, enlève à certains une carte pour semer la zizanie.

La récente réussite d'une activité menée par la Tarika Alawia de Mostaganem n'a pas laissé indifférent le chef des islamistes cravatés.

Il a fustigé ceux qui avaient déclaré, à cette occasion, que le hidjab n'est pas une obligation islamique. Aboudjerra Soltani soutient le contraire.

Il a, en outre, ironisé sur les erreurs contenues dans le livre de Bentounès, qui a dérangé bon nombre de responsables qui se sont appropriés la Direction des fetwas dans notre pays. Cependant, il s'est abstenu de citer ces erreurs.

SNMG à 20 000 DA et prêts bancaires sans intérêts

Abordant le volet économique et social, Aboudjerra Soltani a affirmé que le MSP n'a pas émis de réserves par rapport aux dispositions introduites dans la loi de finances complémentaires pour 2009, sujet d'une contestation estivale parmi les gens du milieu économique pour ce qu'elle contient de contraignant.

Mais le chef islamiste ne s'est pas empêché, quelques minutes plus tard, de dénoncer la suppression des crédits bancaires à la consommation.

A ce propos, il a révélé qu'il fera des propositions au prochain sommet de l'Alliance présidentielle (FLN/RND/MSP).

Il soutiendra, dit-il, le projet d'un SNMG à 20 000 DA et l'attribution de crédits bancaires sans intérêts aux citoyens désireux d'acquérir un véhicule.

Ne cherche-t-il pas seulement à mettre dans la gêne ses alliés ?

Contestation au sein du MSP : le temps des ruptures

Cette session du conseil consultatif national s'est ouverte en présence de moins d'une centaine de membres sur les 250 que compte, selon nos informations, cette instance.

D'ailleurs, il n'y avait ni fiche de présence ni contrôle de la qualité des membres venus assister à la séance d'ouverture, programmée à quelques jours de l'ouverture de l'université d'été qui se tiendra à partir du 14 de ce mois dans la même ville de Boumerdès.

Les observateurs ont, ainsi, noté l'absence de militants chargés habituellement des préparatifs organisationnels des activités politiques de ce mouvement.

C'est le cameraman de l'ENTV qui a mis au point le fonctionnement des micros et de la sono.

Questionné au sujet de l'absence des ministres MSP à ce conclave, Aboudjerra Soltani l'a justifiée par la tenue d'une réunion gouvernementale.

Sur la contestation que mène Menasra, son adversaire, il semblerait que le mouvement est entré désormais dans un processus de rupture.

A ce sujet, le numéro un du MSP a déclaré : «Ceux qui se sont attribués des fonctions en dehors des instances légales, environ une quarantaine, ont été définitivement exclus.»

Selon lui, il y a 17 députés qui n'ont pas encore repris leur place au sein du MPS et certains membres du conseil consultatif sont revenus à de meilleurs sentiments.

Il est clair que les débats qui se poursuivront à huis clos seront chauds.

Le chef du MSP présentera son rapport politique sur cette contestation.

Abachi L.

WEEK-END SEMI-UNIVERSEL

Le décret exécutif s'oppose au Code du travail

L'application du week-end semi-universel risque de poser des problèmes sur le plan légal à certaines professions qui pourraient être tenues de travailler durant la matinée du vendredi. Le décret exécutif du 22 juillet 2009 ne prenant pas en compte une disposition du Code du travail.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Le gouvernement aurait-il laissé une brèche en élaborant le dispositif qui instaure le nouveau système de repos hebdomadaire du vendredi-samedi ?

Le décret exécutif signé par Ahmed Ouyahia, qui vient modifier les dispositions du décret exécutif n° 97-59 du 9 mars 1997, stipule que «l'aménagement des horaires de travail est fixé du dimanche au jeudi inclus (…)».

Cela signifie donc que le week-end est fixé pour les journées du vendredi et du samedi.

Mais qu'en sera-t-il des professions qui, jusqu'alors, travaillaient les matinées du jeudi ?

C'est le cas notamment des travailleurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, des banques ou encore de la Poste. La logique voudrait que ces travailleurs soient en poste durant la matinée du vendredi.

Mais voilà une disposition légale du Code du travail leur assure une journée de repos complète le vendredi.

«Le travailleur a droit à une journée entière de repos par semaine. Le jour normal de repos hebdomadaire qui correspond aux conditions de travail ordinaires est fixé au vendredi», peut-on lire dans l'article 33 de cette loi. Cette disposition précise bien «journée entière de repos» et non pas demi-journée comme cela pourrait être le cas pour ces catégories de travailleurs.

Si l'on s'en tient à l'article 37 de cette même loi, leur programme de travail pourrait subir un réaménagement : «Lorsque les impératifs économiques ou ceux de l'organisation de la production l'exigent, le repos hebdomadaire peut être différé ou pris un autre jour.

Sont ainsi admis de droit à donner le repos hebdomadaire par roulement, les structures et tous autres établissements où une interruption du travail, le jour de repos hebdomadaire, est soit incompatible avec la nature de l'activité de la structure ou de l'établissement, soit préjudiciable au public.»

Encore faut-il que le gouvernement trouve une formule pour réglementer ce réaménagement, secteur par secteur.

Reste un fait plutôt étrange : à aucun moment le décret exécutif du 22 juillet ne fait référence au Code du travail ! Pourtant, comme mentionné plus haut, ce texte de loi comporte une disposition de première importance.

Le gouvernement aurait-il opté pour la solution du décret exécutif afin d'éviter d'élaborer une loi — une ordonnance — pour amender l'article 33 du Code du travail ? La question reste posée.

T. H.

ANNABA

Un député et son fils agressent un citoyen

Un député de la wilaya de Annaba, élu sur une liste du Front de libération nationale (FLN), et son fils, se sont rendus coupables, lundi vers 21h, d'une agression à l'arme blanche sur leur voisin, au vieux quartier d'El M'haffer de cette ville.

Le député et son fils sont allés chercher la victime chez elle, selon les déclarations de celle-ci, pour lui asséner un coup de couteau, provoquant de profondes blessures au niveau de l'épaule et de la poitrine et ont malmené son épouse, enceinte de quelques mois. Elle a présenté un certificat d'incapacité de travail de six jours. La victime Belaâmri Redouane, 34 ans, licencié en droit, conseiller juridique de profession est hospitalisé à l'hôpital Ibn-Rochd. Il habite avec son épouse et sa vieille mère, une demeure située au 17, rue El M'haffer.

Cette agression fait suite à un litige ayant opposé la victime à son voisin le député, depuis des années déjà, au sujet d'un terrain mitoyen aux deux propriétés. En date du 26 avril 2006, le député a été débouté par la Cour suprême dans cette affaire. La justice avait donc tranché en faveur de la mère de la victime, Berhaïl Fella, qui est la propriétaire de la demeure qu'elle occupe avec son fils et son épouse.

Refusant de se plier à la décision de la justice et comptant sans doute, qu'avec son immunité parlementaire, il n'aura pas de comptes à rendre à celle-ci, le «représentant du peuple» n'a pas cessé, aux dires de la victime, de la malmener et de l'insulter pour lui prendre le terrain en question. Il avait même édifié un mur de séparation pour accaparer ce terrain. La victime a été évacuée aux urgences hospitalières et les policiers du commissariat central de Annaba se sont rendus sur place dans la nuit-même pour entamer une enquête sur cette affaire.

A. Bouacha